

A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE
SCOP SAS à capital variable
17, avenue d'Italie – Le Transalpin
38300 BOURGOIN JALLIEU
RCS Vienne 495 204 125 00027

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2025
Sur la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt trois octobre à neuf heures, les associés de la société A Deux et Plus Entreprendre, société coopérative et participative, SAS, à capital variable, se sont réunis chez A DEUX et Plus Entreprendre 17 avenue d'Italie à Bourgoin Jallieu 38300 sur convocation régulière de la présidence faite conformément à la loi et aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent en entrant en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire d'autres associés. Les pouvoirs des associés représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Madame Sylvie MERG préside la séance en sa qualité de présidente de la société.

La présidence de séance constate que la feuille de présence fait ressortir que les associés présents ou, le cas échéant, représentés, possèdent 1 473 parts sociales auxquelles sont rattachés 12 voix, sur un total de 3819 parts sociales auxquelles sont rattachées 37 voix.

Les conditions de quorum nécessaires à l'adoption à la majorité des voix des associés présents ou représentés de chacune des résolutions figurant à l'ordre du jour étant réunies, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

M. François PICCON - Commissaire aux comptes TSARAP, commissaire aux comptes titulaire de la société, a été régulièrement informée de la présente consultation et est également présent à l'assemblée.

Assistent en outre à l'assemblée :

- Mme Fabienne CROZIER Déléguée URSCOP (En Visio Conférence)

La présidence de séance rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Puis la présidente rappelle l'ordre du jour, à savoir :

Assemblée Générale Ordinaire :

- - Démission du commissaire aux comptes titulaire.
- - Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire.
- - Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant.
- - Délégation de pouvoirs en vue des formalités
- - Questions diverses.
-

La présidence de séance déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires et les dispositions statutaires ont été adressés ou tenus à la disposition des associés, au siège social, dans les délais prescrits.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

La présidence de séance déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la présidence de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

SN

Résolution 1

L'Assemblée Générale décide de prendre les décisions objets des 2ème et 3ème résolutions, sous la condition suspensive de l'inscription, au plus tard le 31 décembre 2025, de la société FinAlpes (SAS au capital de 7.400 euros, 325, route de Valparc, 74330 POISY, 991 458 092 RCS ANNECY) auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes du Dauphiné-Savoie.

En conséquence de quoi et faute par le Président de la société FinAlpes de justifier à la Société de la réalisation de la présente condition suspensive, les décisions prises ci-après seraient caduques et sans objet.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (12 voix)
(12 associés Présents ou représentés sur 37 associés)

Résolution 2

L'Assemblée Générale décide de nommer la société FinAlpes, domiciliée au 325 route de Valparc, 74330 POISY, en qualité de Commissaire aux comptes de la Société, en remplacement de la société TSARAP EXPERTISE, Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire à compter de cette même date, et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

Cette nomination prendra effet :

- le 1er novembre 2025 sous la condition de l'inscription, à cette date, de la société FinAlpes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes du Dauphiné-Savoie,
- et à défaut à la date de l'inscription effective de la société FinAlpes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes du Dauphiné-Savoie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (12 voix)
(12 associés Présents ou représentés sur 37 associés)

Résolution 3

L'Assemblée Générale décide de nommer la société BLANC & NEVEUX, domiciliée au 1, avenue des Buchillons, 74100 ANNEMASSE, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (12 voix)
(12 associés Présents ou représentés sur 37 associés)

Résolution 4

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes de la présente assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (12 voix)
(12 associés Présents ou représentés sur 37 associés)

A Deux & Plus Entreprendre
17, avenue d'Italie – Immeuble le Transalpin
38300 BOURGOIN JALLIEU

Tél. : 04 74 28 54 31
contact@adeuxetplus.com - www.adeuxetplus.com

C.A.E. / SAS Scop
Siren 495 204 125 – APE 7022Z
A Deux & Plus Bât – APE 4120A
N° TVA : FR 60 495204125

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 00 et il est dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

*Certifiée conforme
à l'original pour
le dépôt*

Sylvie PERG
Présidente